

7. Les enquêtes de cette nature sont la responsabilité des autorités provinciales chargées de l'administration de la justice criminelle dans la province.

#### L'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

##### Question n° 2872—M. McCutcheon:

1. Quels pays ont vendu au Canada des hélicoptères qui serviront au ministère des Transports?

2. Certains de ces hélicoptères achetés pour le ministère des Transports proviennent-ils de France, et, dans le cas de l'affirmative, a) combien en a-t-on acheté, b) quand les a-t-on achetés, c) quel en a été le prix d'achat et d) a-t-on demandé des soumissions avant de faire cet achat?

3. Dispose-t-on au Canada des installations et des pièces nécessaires pour réparer ces hélicoptères et, dans le cas de la négative, quelles dispositions doit-on prendre pour faire effectuer les réparations?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Les États-Unis et la France.

2. Oui. a) 3 Alouettes; b) 1965-1966; c) \$181,400 chacun; d) Non.

3. Non. a) Ne s'applique pas; b) Les services du ministère des Transports s'occupent de la révision des cellules. Un certain nombre de pièces composantes peuvent être révisées au Canada. La société Sud Aviation poursuit présentement une étude en vue de déterminer quelles sont les compagnies en mesure d'effectuer la révision d'un plus grand nombre de ces pièces. La boîte d'engrenages du moteur, la boîte de transmission principale et la boîte d'engrenages de l'hélice anticouple doivent encore être retournées à l'usine en France.

#### LE REPRÉSENTANT DU MANITOBA AUPRÈS DE LA COMMISSION DES LIEUX HISTORIQUES

##### Question n° 2874—L'hon. M. Dinsdale:

1. A-t-on changé le représentant du Manitoba auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les modalités de ce changement, et quelle en était la raison?

3. Quel était le nom et quels étaient les titres de créance du précédent représentant?

4. Quel est le nom et quels sont les titres de créance du présent titulaire du poste?

**L'hon. A. Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Nous espérons être en mesure d'annoncer d'ici peu la nomination du nouveau représentant.

2. L'expiration de la période d'exercice du titulaire.

3. Le professeur W. D. Smith, M.A.

4. Sans objet.

[L'hon. M. Turner.]

#### AIR CANADA—LA PÉNURIE DE MOTEURS D'AVION

##### Question n° 2875—M. Ormiston:

1. Combien d'avions d'Air Canada ne peuvent pas être mis en service par suite d'une pénurie de moteurs?

2. Quels sont les types de ces avions, et quel est le nombre de chaque type?

3. Quels types de moteurs sont ordinairement fournis pour ces types d'avions, et où sont-ils fabriqués?

4. Peut-on remplacer les moteurs d'origine par des moteurs Rolls Royce?

5. A-t-on essayé d'obtenir des moteurs d'une autre source?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1. Non.

2, 3, 4 et 5. Ne s'applique pas.

#### L'APPROVISIONNEMENT DE VIANDE DE BISON

##### Question n° 2876—M. McLelland:

Existe-t-il à l'heure actuelle un approvisionnement de viande de bison disponible au prix de 42 cents la livre, qu'on pourra obtenir pour des événements spéciaux durant l'année du Centenaire et, dans le cas de l'affirmative, cette viande est-elle entreposée à l'heure actuelle, ou les animaux seront-ils abattus plus tard?

**L'hon. A. Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Non. La quantité restreinte de viande de bison a déjà été attribuée à des groupes qui désirent cette viande en vue des manifestations non lucratives qu'ils organisent à l'occasion du centenaire. Les animaux ont été abattus au cours de l'hiver, conformément aux programmes de réduction des troupeaux de bison des parcs nationaux, de sorte que cette viande est distribuée actuellement, au taux de 42 cents la livre, aux groupes qui ont répondu à l'offre annoncée dans mon communiqué du 28 février 1967.

#### LA POLITIQUE RELATIVE AUX NOUVEAUX SYNDICS DE FAILLITES

##### Question n° 2879—L'hon. M. Lambert:

1. Quand prévoit-on que le gouvernement prendra une décision au sujet des qualités requises et de la nomination des nouveaux syndics de faillite et qu'il fera connaître sa décision à ce sujet?

2. A quelle date a-t-on décidé, il y a déjà plusieurs mois, de ne pas désigner d'autres syndics tant qu'une nouvelle ligne de conduite pertinente n'aura pas été établie?

3. Combien de demandes d'emploi à ces postes sont encore à l'étude?

**L'hon. John N. Turner (registraire général du Canada):** 1. Le Comité consultatif sur la loi des faillites, constitué au mois de février 1966, étudie actuellement l'attitude du gouvernement en ce qui concerne la délivrance